

4.4 Accessibilité aux professionnels de santé

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée permet de mesurer, pour chaque commune, l'accessibilité aux soins de ville. En France hors Mayotte, en 2019, la population a accès en moyenne à 3,9 consultations par an chez le médecin généraliste. L'accessibilité moyenne aux infirmiers s'élève à 152 équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants. Pour les masseurs-kinésithérapeutes, elle correspond à 105 ETP pour 100 000 habitants et pour les sages-femmes, à 18 ETP pour 100 000 femmes.

Si l'accessibilité aux médecins généralistes a diminué entre 2015 et 2019, elle s'améliore pour les autres professionnels de santé cités, dont le nombre exerçant en libéral progresse plus vite que la population française (sous l'effet notamment d'une augmentation tendancielle des capacités de formation).

Toutefois, ces moyennes masquent des disparités territoriales en matière d'accès aux soins. En Île-de-France et dans la plupart des régions limitrophes, l'accessibilité est inférieure à la moyenne pour ces quatre professions de santé. À l'inverse, dans le sud de la France et, dans une moindre mesure, les Hauts-de-France, l'accessibilité est globalement supérieure à la moyenne. Dans les départements d'outre-mer (DOM), l'accessibilité aux médecins est limitée, alors que la densité des autres professions est forte.

En 2019, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes est relativement homogène entre les régions. Il est toutefois plus facile de consulter un médecin généraliste dans le nord-est et le long du littoral atlantique et méditerranéen, et plus difficile dans le centre et les DOM (à l'exception notable de La Réunion). Des disparités existent également entre les communes d'une même région ► **figure 1a**. En Corse, les 10 % des habitants les moins dotés ont une APL quatre fois inférieure à celle des 10 % des habitants les mieux dotés. Au niveau national, le rapport interdécile pour les médecins généralistes est relativement faible par rapport à celui des autres professions (2,3).

► Définition

L'**indicateur d'accessibilité potentielle localisée** est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville. Voir *Glossaire*.

L'accessibilité moyenne aux infirmiers ► **figure 1b** et aux masseurs-kinésithérapeutes ► **figure 1c** est plutôt meilleure dans le sud-est de la France. Elle s'avère particulièrement élevée dans les DOM (excepté en Guyane pour les masseurs-kinésithérapeutes), tandis qu'elle est inférieure à la moyenne dans le centre de la métropole (excepté dans les Pays de la Loire pour les sages-femmes). Pour les infirmiers, les disparités sont plus marquées entre régions qu'au sein d'une même région. Ces dernières sont néanmoins importantes en Guyane, une des régions les mieux dotées. Les disparités d'accessibilité entre les communes d'une même région sont plus fortes en ce qui concerne les masseurs-kinésithérapeutes : outre la Guyane, où les 10 % des habitants les moins bien dotés ont une accessibilité nulle, la Corse et la Nouvelle-Aquitaine se distinguent par un rapport interdécile supérieur à 5. Au niveau national, pour chacune des deux professions, les 10 % des habitants les mieux dotés ont une accessibilité quatre fois supérieure aux 10 % les moins bien dotés.

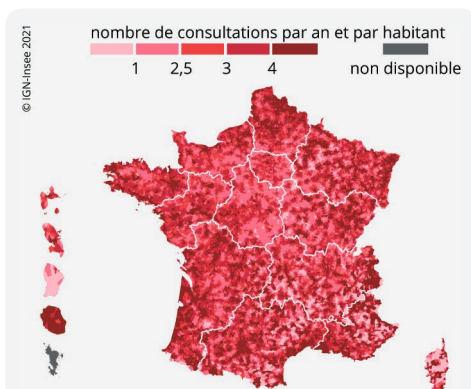
L'implantation des sages-femmes ► **figure 1d** est plus hétérogène sur le territoire. Elle est nettement supérieure à la moyenne dans les DOM et également importante en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, elle est plus faible que la moyenne en Corse, dans les Hauts-de-France, en Centre-Val de Loire, en Île-de-France et en Normandie. Le rapport interdécile est de 3,2 au niveau national. Il est particulièrement important en Bourgogne-Franche Comté, où les 10 % des habitants les moins bien dotés ont une accessibilité 5 fois inférieure à celle des 10 % les mieux dotés. En Guyane et en Corse, les 10 % des habitants les moins bien dotés ont une accessibilité nulle. ●

► Pour en savoir plus

- « En 2018, les territoires sous-dotés en médecins généralistes concernent près de 6 % de la population », *Études et Résultats* n° 1144, Drees, février 2020.
- « Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités », *Études et Résultats* n° 1100, Drees, janvier 2019.
- Visualisation des données de la Drees.

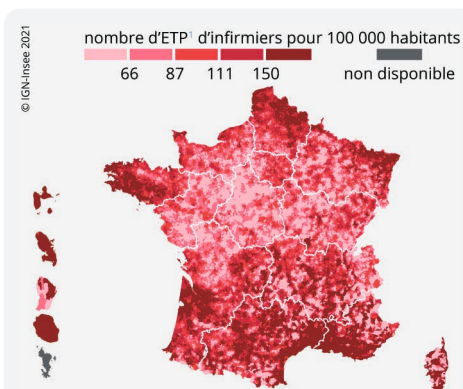
► 1. Accessibilité potentielle localisée par commune et professionnel de santé en 2019

a. Médecins généralistes



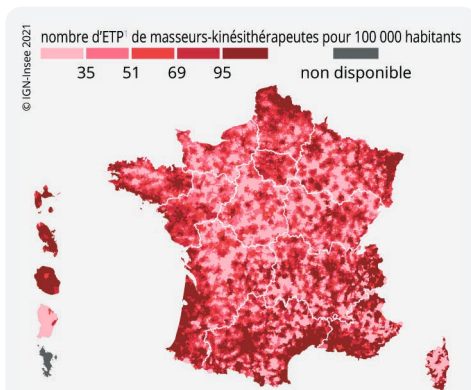
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux ou salariés dans un centre de santé.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).

b. Infirmiers



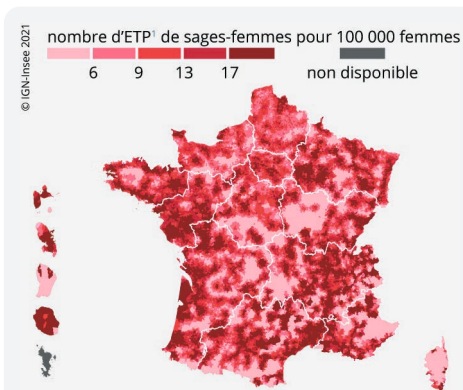
1 Équivalent temps plein.
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux ou salariés dans un centre de santé.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).

c. Masseurs-kinésithérapeutes



1 Équivalent temps plein.
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).

d. Sages-femmes



1 Équivalent temps plein.
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).